



MEMBRES PRÉSENTS

- M. Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Frédéric PONCET, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Pierre GROSSET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- M. Étienne BLANC, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Gilbert BLONDEAU, Délégué du Département du Jura
- M^{me} Céline TROSSAT, Déléguée du Département du Jura
- M. Gérard CART-LAMY, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura
- M. Roger BOICHUT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallièrè
- M. Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- M^{me} Liliane REGAD, Déléguée de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- M. Gilles THOMASSET, Délégué de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M^{me} Marianne DUBARE, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Laurent PETIT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura ARCADE
- M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura ARCADE
- M. Gérald HUSSON, Délégué de la Communauté de communes Jura Sud
- M. Yves POÈTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- M. Claude LACROIX, Délégué de Bois d'Amont
- M. Christian CUNAT, Délégué de Champfromier
- M. Robert BONIN, Délégué de Chancia
- M. Jacques BAROUDEL, Délégué de Charchilla
- M. Claude MORA, Délégué de Chassal
- M. Jean-Yves CHANCENOT, Délégué de Chaux-des-Crotenay
- M. Bernard VUAILLAT, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- M. Michel JERDELET, Délégué de Confort
- M^{me} Nelly DURANDOT, Déléguée des Côteaux du Lizon
- M^{me} Nicole MEYNIER, Déléguée des Côteaux du Lizon
- M. Daniel GRECARD, Délégué de Coyrière
- M. Christophe DAVID-HENRIET, Délégué de Dortan
- M. Pierre REBEIX, Délégué d'Échenevex
- M^{me} Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- M^{me} Françoise MARTELET, Déléguée de Grande-Rivière
- M. Florent VILLEDIEU, Délégué des Hauts de Bienne
- M^{me} Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- M. Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- M. Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- M^{me} Catherine CRAEN, Déléguée suppléante de Lajoux
- M^{me} Marie-Line VISTALLI, Déléguée de Lancrans
- M^{me} Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
- M. Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- M. Martial VALLET, Délégué du Frasnois



- M. Patrick ABRAHAM, Délégué des Bouchoux
- M. Christian ROCHET, Délégué des Moussières
- M. Marcel PROST, Délégué des Rousses
- M. Laurent CHARDON, Délégué des Rousses
- M. Patrick FOURNIER, Délégué de Leschères
- M. Jean-François DEMARCHI, Délégué de Molinges
- M. Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- M^{me} Laurianne SCHOFF, Déléguée de Nanchez
- M. Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanon
- M. Jean-Paul VUILLAUME, Délégué de Remoray-Boujeons
- M. Bruno DUTEL, Délégué de Ravilloles
- M^{me} Nadine JOZ, Délégué de Rogna
- M. Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- M^{me} Magali ROIDOR, Déléguée suppléante de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- M. Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel
- M. Alain BLONDET, Délégué de Viry

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- M. Jean-Pierre DARTEVELLE à M. Jean-Gabriel NAST
- M. Sylvain MATHIEU à M. Pierre GROSSET
- M^{me} Stéphanie PERNOD-BEAUDON à M. Étienne BLANC
- M. Gérard PAOLI à M^{me} Isabelle DEMIAS
- M^{me} Véronique BAUDE à M^{me} Marie-Line VISTALLI
- M. Pierre SIMON à M. Bernard MAMET
- M. Philippe ALPY à M. Yves POËTE
- M^{me} Marie-Christine DALLOZ à M. Gilbert BLONDEAU
- M. Cyrille BRERO à M. Laurent PETIT
- M^{me} Chantal TORCK à M. Bernard VUAILLAT
- M^{me} Sandrine MARION à M^{me} Céline TROSSAT
- M. Jean-Daniel MAIRE à M. Alain BLONDET
- M. Claude GIRAUD à M. Jean-Yves CHANCENOT
- M^{me} Marie-Pierre CHEVALET à M. Patrick FOURNIER
- M^{me} Claudette THIERRY à M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON
- M. Régis MALINVERNO à M. Gérard GERBOD
- M. Gilles GRANDPIERRE à M. Gérald HUSSON
- M. Ludovic SAILLARD à M. Christophe DAVID-HENRIET
- M. Christophe SCHNEITER à M. Gérard CART-LAMY
- M^{me} Annick PEREZ à M^{me} Liliane REGAD
- M^{me} Maria VIONNET à M. Gilles BOURGEOIS
- M. Kurt MUZAFFER à M. Florent VILLEDIEU
- M. Denis POIX-DAUDE à M. Daniel GRECARD
- M^{me} Odette SERVIGNAT à M. Robert BONNIN
- M. Laurent HUGUES-DIT-CILES à M. Thierry VIDAILLET
- M. Guy MOREL à M. Claude MORA
- M. Michel BLASER à M. Jacques BAROUEL
- M^{me} Maryvonne CRETIN-MAINTENAZ à M. Gérard BONNET
- M. Yvan AUGER à M^{me} Françoise MARTELET
- M. Jean-Paul VUILLAUME à M. Jean-François DEMARCHI



- M. Jean-Louis MILLET à M. Jacques MUYARD
- M. Olivier BROCARD à M^{me} Magali ROIDOR
- M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN à M. Gilles THOMASSET
- M^{me} Isabelle SALVI à M^{me} Marianne DUBARE

PERSONNALITÉS PRÉSENTES

- M. Jean-Louis PIVARD, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Michel PIVARD, Chambre d'Agriculture de l'Ain
- M^{me} Claudine GAVAND, DDT du Jura
- M^{me} Pascale LACROIX, Représentante CCI du Jura
- M. Claude MERCIER, Délégué suppléant de La Pesse
- M^{me} Jacqueline BESSONNAT, Déléguée suppléante de Rogna
- M^{me} Laetitia COURTI, Le Progrès du Jura

PERSONNES EXCUSÉES

- M. Richard VIGNON, Préfet du Jura
- M. Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs
- M^{me} Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- M^{me} Annick PAQUET, Sous-Préfète de Pontarlier
- M. Benoît HUBER, Sous-Préfète de Gex et Nantua
- M. Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura
- M. Gérard BAILLY, Sénateur du Jura
- M. Thierry DELORME, Commissaire de massif du Jura, CGET
- M^{me} Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Monsieur Pierre GROSSET
- M. Sylvain MATHIEU, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- M. Jean-Pierre DARTEVELLE, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- M. Philippe ALPY, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura et délégué du Conseil Départemental du Doubs
- M. Pierre SIMON, Délégué du Conseil Départemental du Doubs
- M. Gérard PAOLI, Délégué du Conseil Départemental de l'Ain
- M^{me} Muriel BÉNIER, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M^{me} Véronique BAUDE, Déléguée du Conseil Départemental de l'Ain
- M. Guy LARMANJAT, Conseil Départemental de l'Ain
- M^{me} Marie-Christine DALLOZ, Député et Déléguée du Conseil Départemental du Jura
- M^{me} Chantal TORCK, Déléguée du Conseil Départemental du Jura
- M^{me} Sandrine MARION, Déléguée du Conseil Départemental du Jura
- M. Cyrille BRERO, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Conseil Départemental du Jura
- M. Philippe CASTELAIN, Comptable public, Trésorerie Saint-Claude
- M. Jean-Louis MILLET, Maire de Saint-Claude
- M. Denis POIX-DAUDE, Maire de Jougne
- M. Jean-Luc LOZAT, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Walter BILLIG, CESER Bourgogne-Franche-Comté
- M^{me} Linda NOURRY, ARS Franche-Comté
- M. Eric DURUZ, ADAEV Vallée de Joux



- M. Jean-Pascal CHOPARD, Directeur CDT du Jura
- M. Etienne DELANNOY, ONF du Jura
- M^{me} Françoise VESPA, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M^{me} Laure GOBIN, Déléguée de La Chaumusse
- M. Jean-Pierre ROSÈRES, Délégué de Crozet
- M. Michel REYNAUD, Délégué de Meussia
- M. Pierre-Marie AUBERTEL, Délégué de Brey-Maison du bois
- M. Philippe THIREAU, Délégué de Choux
- M^{me} Isabelle HEURTIER, Déléguée de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

À 9h45, le quorum étant atteint, M. Nast déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Rochet, Maire des Moussières, qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et procède ensuite à une présentation succincte de sa commune.

ACCUEIL DE MONSIEUR ROCHET, MAIRE DE LA COMMUNE DES MOUSSIÈRES

Les Moussières, commune culminant à 1 150 m d'altitude et s'étendant sur 17 km², compte aujourd'hui 190 habitants. Peuvent être dénombrés sur la commune trois exploitations agricoles ainsi qu'une coopérative regroupant 3 AOC (Comté, Bleu de Gex et Morbier), un élevage de chevaux, des artisans et commerçants ainsi qu'une école, une agence postale et un centre de pompiers. D'un point de vue touristique, la commune des Moussières peut se prévaloir de la présence sur son territoire du Centre Georges Moustaki mais également de nombreux gîtes privés. Elle bénéficie de plusieurs pistes de ski alpin et nordique. Enfin, la commune jouit d'un tissu associatif très dense dans la mesure où pas moins de huit associations peuvent être comptabilisées sur le territoire communal.

M. Nast remercie M. le Maire des Moussières pour cette présentation et invite l'assemblée à passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 FÉVRIER 2017

En l'absence de remarque, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 février 2017.

2 – BUDGET PRIMITIF 2017

M. Guislain se livre à une présentation synthétique du Budget Primitif 2017 et insiste sur le fait que ce dernier ne constitue qu'une traduction des éléments discutés à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire présenté en Comité Syndical du 11 février 2017.

Pour l'année 2017, le Budget est constitué à environ 45 % par le Budget principal et pour les 55 % restants par les 7 budgets annexes selon la répartition suivante :

- Budget annexe Bienne-Orbe (32 %)
- Budget annexe Saine-Lemme (3%)
- Budget annexe Valserine-Semine (1%)
- Budget annexe SCOT Haut-Jura (1%)
- Budget annexe Pays du Haut-Jura (2%)



- Budget annexe Life Tourbières (10%)
- Budget annexe Leader V (6%)

M. Guislain précise que le Budget Principal représente cette année moins de la moitié du montant total des budgets (contre 60% en 2016) du fait principalement de l'inscription, dans le Budget annexe Bienne-Orbe, du projet de renaturation et de réaménagement des berges de la Bienne à Saint-Claude pour un montant de 2,6 M€ (passant ainsi la part de ce Budget annexe de 12% à 32% en 2017).

À l'issue de cette présentation, M. Petit intervient. Il souhaite savoir si la comparaison présentée dans le rapport préparatoire est effectuée sur la base du Budget Primitif de l'année antérieure ou sur celle du Compte administratif 2016.

M. Guislain précise qu'il s'agit d'une comparaison entre Budgets Primitifs des années précédentes. Aussi, il est à noter que les restes à réaliser des années antérieures sont systématiquement intégrés au Budget Primitif. Ce fonctionnement offre une flexibilité et souplesse de mise en œuvre par les services du Parc.

M. Petit demande s'il existe une Commission Finances au sein du Parc.

M. Nast précise que les questions budgétaires sont traitées à la fois par le Bureau mais également par la Direction du Parc (Président et Directeur).

Pour M. Petit, la clôture de certains budgets annexes notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI constitue une idée intéressante. Pour autant, il faudra pouvoir garantir la lisibilité budgétaire des actions entreprises par l'exercice de cette nouvelle compétence. Il ne faudrait pas que la GEMAPI devienne une usine à gaz !

M. Blanc s'excuse par avance auprès de l'assistance. Il devra s'absenter en cours de séance pour se rendre à l'Assemblée Générale des communes rurales.

Aussi, avant de s'absenter, il souhaite formuler quelques observations. Il rappelle à cette occasion que les grandes lignes et principes d'intervention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes auprès des PNR avaient été posées à l'occasion d'un précédent Comité Syndical ayant eu lieu à Morez.

Pour l'heure, M. Blanc tient particulièrement à saluer les efforts consentis par le PNR du Haut-Jura pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Il insiste sur le fait que ce constat ne peut pas être dressé dans tous les Parcs rhônalpins... Le Parc du Haut-Jura constitue un bel exemple de ce qu'il est possible de faire quand la stratégie est bien définie en amont.

Il souhaite également attirer l'attention des membres du Comité Syndical sur la question des fonds européens. L'inquiétude pesant sur l'avenir des fonds structurels est aujourd'hui grande. Aussi, il convient de démontrer que ces fonds sont utiles et largement utilisés. Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des exemples concrets ! Poursuivre ce travail de valorisation des fonds engagés auprès de l'Union européenne doit constituer une priorité.



Enfin, il souhaite insister sur l'idée reçue selon laquelle la maîtrise des dépenses de fonctionnement conduirait inévitablement à une diminution des projets d'investissement. Le Parc du Haut-Jura, via la présentation de son budget, en fait l'exacte démonstration contraire ! M. Blanc note toutefois que le Parc atteint avec le projet de renaturation de la Bienne les limites de l'exercice. Il saura y être attentif.

En complément, M. Nast précise, à la décharge des autres PNR rhônalpins, que les contextes territoriaux sont parfois très différents d'un Parc à l'autre.

En l'absence d'autres remarques, les 9 budgets primitifs sont votés simultanément à main levée et à l'unanimité.

3 – AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUVELABLES

M^{me} Ferrazzi présente au Comité Syndical le contexte dans lequel s'inscrit la fixation de ce nouveau cadre pour amortir les biens du Parc du Haut-Jura. Elle détaille le contenu des propositions formulées dans le rapport préparatoire.

À l'issue de cette présentation, M. Petit intervient. Jusqu'alors, la question de l'amortissement des biens a été prise en compte par le Parc mais dans une moindre mesure. Aussi, pourquoi cette évolution à la hausse du montant des amortissements ?

M^{me} Ferrazzi précise qu'il s'agit pour le Parc de mettre en adéquation ses pratiques comptables avec les nouvelles actions dont il doit assurer la mise en œuvre. Elle prend pour exemple le projet de renaturation des berges de la Bienne à Saint-Claude pour lequel les règles d'amortissement des articles comptables à mobiliser n'avaient pas fait l'objet d'une approbation en Comité Syndical.

M. Petit craint que cette augmentation du montant des dotations aux amortissements diminue mécaniquement et de façon très forte la capacité d'investissement du Parc.

M. Eugène, précise qu'il ne s'agit pas d'un risque réel pour le Parc, dans la mesure où les investissements conduits par le Parc sont largement financés par des subventions qui font elles-mêmes l'objet d'un amortissement. Il ne s'agit là que d'un seul jeu d'écritures.

M. Bonnet de Morbier demande si le Parc devra réintégrer toutes les opérations d'amortissement antérieures.

M^{me} Ferrazzi répond par la négative. Le Parc ne procédera à aucune reprise du passif.

En l'absence d'autres remarques, le Comité Syndical entérine à l'unanimité les propositions formulées dans le rapport préparatoire.



4 – BILAN D'ACTIVITÉS 2016

MM. Guislain, Prost et M^{me} Vincent se livrent à une présentation croisée d'un certain nombre d'actions emblématiques de l'année 2016.

✓ Covoiturage de l'Arc jurassien

M. Prost présente les actions entreprises en 2016 dans le cadre de la promotion du covoiturage à l'échelle de l'Arc jurassien. Un film de promotion de la pratique du covoiturage est également diffusé.

À l'issue de cette présentation, un délégué intervient. Il souhaite savoir combien de kilomètres ont pu être « économisés » dans le cadre de ce projet, ce à quoi M. Prost répond 17 0000. Cela correspond à un gain par ménage compris entre 2000 € à 3000 € par an.

M. Robez-Masson souhaite savoir si le film de présentation du covoiturage diffusé à l'occasion de cette réunion peut être utilisé par d'autres collectivités pour promouvoir la pratique de façon plus large.

M. Prost rappelle que dans le cadre de ce projet, seuls les déplacements domicile-travail ont été abordés. L'élargissement à d'autres activités est prévu dans un second temps.

M. Mamet soumet une proposition aux services du Parc. Ne serait-il pas intéressant de marier covoiturage et utilisation de véhicules électriques ?

M. Prost indique qu'il s'agit effectivement d'une piste à explorer qui fera peut-être l'objet d'évolutions ultérieures. Toutefois, pour l'heure, c'est la recherche d'une complémentarité avec les arrêts de bus qui a été privilégiée.

✓ Les projets pédagogiques avec les écoles du territoire

M^{me} Vincent dresse la liste des principaux projets pédagogiques menés en 2016 avec les écoles du territoire. Un film pédagogique sur le thème de l'eau réalisé par les enfants de l'école de Léaz est projeté.

✓ Des outils pour mieux comprendre les enjeux liés à la continuité écologique en rivière

M^{me} Vincent liste l'ensemble des outils pédagogiques créés en 2016 par le Parc pour mieux appréhender les enjeux liés à la continuité écologique des rivières. Un clip vidéo général expliquant la démarche entreprise par le Parc et ses partenaires est projeté.

À l'issue de cette présentation, M. Robez-Masson souhaite savoir si des études de suivi des travaux de restauration engagés vont être réalisées.

M^{me} Vincent précise que les suivis ne seront pas réalisés de façon sympathique sur l'ensemble des cours d'eau restaurés. Elle rappelle que le niveau d'ambition de départ s'élève à 40 km de cours d'eau restaurés ! Un suivi régulier et systématique serait trop onéreux. Pour autant, il est prévu d'effectuer des suivis sur les tronçons du Tacon et Grosdard pour lesquels le Parc dispose du diagnostic initial avant travaux.



M. Abraham indique qu'un affichage hostile au Parc et militant en faveur du maintien des seuils en rivière fleurit sur la commune de Belleydoux. Il souhaite avoir des explications sur le sujet.

M. Nast explique que plusieurs craintes et arguments sont à l'origine de la situation de blocage sur la commune de Belleydoux. Certains canyoneurs sont opposés aux travaux de suppression de seuil car ils auraient pour effet de supprimer un « saut » intéressant du point de vue de leur pratique. L'argument patrimonial, esthétique est également défendu par un certain nombre d'habitants de Belleydoux. Si ces éléments doivent être pris en considération, il considère néanmoins que certaines associations, qui sont mobilisées sur le seuil de Belleydoux, tiennent des positions catégoriques, voire dogmatiques, tout en mettant en avant les arguments militant en faveur du maintien des seuils : potentiel de production hydroélectrique, vertus écologiques d'un point de vue du maintien des écosystèmes, etc.

M^{me} Vincent rappelle que le Parc ne tient pas de position dogmatique sur le sujet. Il travaille au cas par cas sur chacun des seuils, tout en donnant la priorité à ceux identifiés par la loi et ne faisant pas l'objet d'une utilisation. M^{me} Vincent rappelle qu'il s'agit dans le cas d'espèce d'un cours d'eau classé en liste 2 dont la continuité écologique doit être obligatoirement restaurée en 2018. Aujourd'hui, une alternative se dessine avec l'installation d'une passe à poissons mais qui soulève un certain nombre de difficultés d'un point de vue technique.

M^{me} Vincent rappelle qu'un Comité de Pilotage a précisément été créé pour étudier au cas par cas les seuils qu'il convient de supprimer.

M. Thomasset souhaite savoir si la question de la suppression du barrage des Marionnettes a été tranchée.

M^{me} Vincent précise qu'il n'est pas prévu d'intervenir sur ce seuil.

M. Nast rappelle la position du Bureau sur le sujet. En aucun cas le Parc n'est opposé à la production d'hydroélectricité. Il n'a pas de position dogmatique sur le sujet et ne s'inscrit aucunement dans une démarche « jusqu'au boutiste » ! La pétition circulant sur la commune de Belleydoux en faveur de la défense du patrimoine et de la protection des rivières a été massivement signée par la population. Mais comment se prononcer contre les principes qu'elle affiche ? Après, il faut juste savoir et comprendre ce qu'il y a derrière la pétition.

Un délégué demande si le Parc a prévu d'apposer un panneau de sensibilisation à cette problématique sur la commune de Belleydoux.

M^{me} Vincent précise que l'objectif est d'associer davantage la population. Aussi, des panneaux seront installés en amont et pendant les travaux de restauration. Ils n'auront pas vocation à rester. Concernant Belleydoux, il s'agit d'un cas particulier où l'installation de panneaux ne paraît pas la solution la plus opportune.

Pour M. Chancenot, il s'agit avant tout d'un défaut d'information, de communication et de sensibilisation des différentes parties prenantes.

M^{me} Vincent en convient. Les relais n'ont pas forcément bien fonctionné sur la commune de Belleydoux. La communication sera nécessairement à renforcer sur les travaux à venir.



- ✓ Projets de construction en bois local : capitalisation et transfert méthodologique

M. Prost présente au Comité Syndical quelques projets en bois local conduits en 2016 sur le territoire du Parc. Un film de capitalisation et de transfert méthodologique de mobilisation du bois local est projeté.

À l'issue de la projection, M. Comby intervient. Il s'agit ici d'un reportage « idyllique » alors même que l'on connaît toute la complexité administrative liée à la mobilisation du bois local. Est-ce si simple dans la pratique ?

Pour M. Nast, la complexité administrative est souvent surestimée. L'expérience sur sa commune s'est avérée plutôt concluante (épicerie communale).

M. Petit corrobore les propos du Président. La première expérience peut paraître un peu compliquée. Pour autant, pour les projets suivants, c'est plus simple. Il suffit de dupliquer le schéma.

M. Prost précise que les collectivités disposent aujourd'hui d'une palette d'outils pour mener à bien ce type de projets : bois mis à disposition des entreprises, bois vendu aux entreprises, bois fourni par une des communes du Syndicat, etc.

Sur cette précision et en l'absence d'autres remarques, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la présentation du bilan d'activité 2016.

5 – MULTIPLICATION DES DÉPÔTS DE DÉCHETS EN MILIEUX NATURELS : VERS UN ACCOMPAGNEMENT PAR LE PARC

M^{me} Vincent présente au Comité Syndical le contexte dans lequel s'inscrit la question de l'accompagnement du Parc dans le traitement de la problématique des dépôts de déchets sauvages en milieux naturels. Elle se fait également écho du cas particulier du remblai constitué par la SARL Clément à Villard-Saint-Sauveur.

À l'issue de cette présentation, M. Grosset intervient. Il faut selon lui nécessairement travaillé à suppression des dépôts sauvages. En sa qualité de délégué à l'efficacité énergétique et à l'économie circulaire, il traite de cette question au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Aussi, il ne s'agit pas d'une problématique récente. Elle date depuis plus de 30 ans. Dans le cadre d'un travail engagé avec le SYDOM, est étudiée la possibilité de créer des plateformes à destination des professionnels et gérées par eux. Les premières réunions de concertation, où les syndicats professionnels du bâtiment seront présents, interviendront courant mai 2017.

De façon plus générale, M. Grosset considère que le Parc n'est pas assez offensif sur cette question. Ce n'est pas parce que c'est la « crise » que les professionnels peuvent tout faire ! Les collectivités peuvent notamment éviter quelques déboires en intégrant dans leurs cahiers des charges de consultation des clauses sur la question de la gestion des déchets. Il insiste aussi sur le fait que le recyclage des déchets permet de créer des emplois.

M. Nast souscrit aux propos de M. Grosset. Pour autant, les arguments évoqués ne valent pas que pour les entreprises. Le problème se pose de la même façon pour les collectivités.



M. Pivard rappelle que la Chambre d'Agriculture de l'Ain a travaillé à l'élaboration d'un Plan départemental d'élimination des déchets à l'échelle du département de l'Ain. Pour autant et au-delà du travail engagé, un accompagnement reste nécessaire, notamment pour tout ce qui concerne les filières de recyclage. La problématique des communes vis-à-vis du dépôt sauvage de déchets verts est prégnante. Disposer d'équipements de proximité doit constituer une priorité. Aujourd'hui, les quelques points fixes de dépôt ne suffisent pas. Il faut travailler ensemble pour développer des solutions innovantes en la matière.

La problématique des déchets verts a été abordée en Conseil Municipal des Hauts-de-Bienne, précise M. Petit. C'est à cette occasion que le SICTOM a été sollicité et a fait part de son intention de créer une plateforme de déchets verts pour les collectivités. M. Petit s'interroge. Est-ce réellement la solution ?

M. Grenard rappelle que des broyeurs sont mis à disposition des collectivités par le SICTOM.

M. Muyard précise que dans le cadre de cette plateforme, il ne pourra s'agir que d'un stockage temporaire des déchets verts. Aussi, le SICTOM n'a pas vocation à accueillir tout autre type de matériaux.

Concernant le cas particulier de la SARL Clément, M. Masson s'interroge sur la remise en état du site. Il a des doutes sur le fait qu'elle puisse réellement intervenir compte tenu du départ en retraite imminent de l'entrepreneur.

M^{me} Vincent nourrit la même inquiétude... Au-delà de la plainte, c'est bien la cicatrisation du site qui demeure un enjeu.

En l'absence d'autres remarques, le Comité Syndical valide les propositions formulées dans le rapport préparatoire. En particulier, il entérine le principe de constituer le Parc, partie civile, pour l'audience de mars, dans l'affaire exceptionnelle du remblai de Villard-Saint-Sauveur. Deux délégués décident de s'abstenir sur cette question.

6 – DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical prend connaissance des dernières décisions d'attribution de marchés réalisées par le Président.

7 – QUESTIONS DIVERSES

M. Nast propose à l'assemblée de voter une motion de soutien à l'hôpital de Saint-Claude. Cette dernière vise à garantir le maintien des services hospitaliers du territoire haut-jurassien.

M. Mamet souscrit totalement à cette proposition et suggère d'intégrer l'hôpital de Morez à cette motion.

En l'absence d'autres remarques, le Comité Syndical valide à l'unanimité la proposition de motion de soutien aux deux hôpitaux.



Parc naturel régional
Haut-Jura



En l'absence d'autres questions diverses, M. Nast clôt la séance à 12h00. M. Rochet invite l'assemblée à prendre le Verre de l'amitié.

Date du prochain Comité Syndical : samedi 24 juin 2017 à Bois d'Amont.